

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	
REFERENCE	<b>PEP2024-009-UEMA</b>
INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant spécialisé en : unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA</b>
PLACE DU POSTE	<p>Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles suivantes :</p> <p>UEMA- École maternelle des Dames, Marseille 2<sup>ème</sup> (ARI)            UEMA- École maternelle Jean Fiolle, Marseille 6<sup>ème</sup> (UNAPEI)            UEMA- École maternelle La Bricarde, Marseille 16<sup>ème</sup> (APAR)            UEMA- École maternelle Jean Maurel, Aix-en-Provence (APAR)            UEMA- École maternelle Louis Pécout, La Ciotat (ARPEJH)            UEMA- École primaire Maurice Gouin, Istres (APAJH)            UEMA- École maternelle Paul Cézanne, Miramas (AGAPEI 13)            UEMA- École maternelle François Blanc, Salon-de-Provence (AGAPEI 13)</p>
PROFIL DU POSTE	
CADRE GÉNÉRAL	<p>L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire.            Ces unités sont adossées à un établissement médico-social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie nationale TND 2023-2027</li> <li>- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022</li> </ul>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les temps d'enseignement.</li> <li>- Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement.</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.</li> </ul>
COMPÉTENCES	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	
DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône du 16/02/2024</p>
CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Attila, IEN ASH Ouest <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> 04 88 49 10 81